

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
PORTANT SUR LES ACTIONS EMISES PAR LA SOCIETE**



initiée par

FINAPERTEL

présentée par

ALANTRA

Etablissement Présentateur

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE CCA INTERNATIONAL**



Le présent document relatif aux autres informations de la société CCA International a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 4 juillet 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de CCA International.

Le présent document complète la note d'information conjointe établie par Finapertel et CCA International relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Finapertel et visant les actions de CCA International, telle que visée par l'AMF le 4 juillet 2017 sous le numéro 17-328, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information Conjointe** »).

Des exemplaires du présent document et de la Note d'Information Conjointe sont disponibles sur les sites internet de CCA International (www.ccainternational.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

CCA International
1 rue Jeanne d'Arc
92130 Issy-les-Moulineaux
FRANCE

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait, conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OFFRE	1
2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CCA INTERNATIONAL.....	2
3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL.....	2
3.1. Structure et répartition du capital	2
3.2. Assemblée générale	2
3.3. Communiqués de presse et financiers diffusés depuis la publication du Rapport Annuel.....	3
3.3.1 Communiqué sur les résultats au titre de l'exercice 2016 publié le 7 avril 2017	3
3.3.2 Avis de convocation de l'assemblée générale mixte publié au BALO le 19 avril 2017	4
3.3.3 Mise à disposition du rapport financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 publié le 28 avril 2017	5
3.3.4 Modalité de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 24 mai 2017 publié le 4 mai 2017	6
3.3.5 Communiqué de presse annonçant l'acquisition par Finapertel d'un bloc hors marché publié le 24 mai 2017	6
4. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE CCA INTERNATIONAL.....	6
4.1 Renseignements concernant CCA International.....	6
4.1.1 Forme juridique.....	6
4.1.2 Siège social	7
4.1.3 Objet social.....	7
4.1.4 Durée.....	7
4.1.5 Droits de vote	7
4.1.6 Exercice social	8
4.2 Informations relatives au capital social	8
4.2.1 Capital social.....	8
4.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de la Société.....	8
4.2.3 Participations directes et indirectes au capital de CCA International ayant fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil(s) ou d'une déclaration d'opération sur titres	9

4.2.4 Organigramme simplifié de la société à la date du présent document.....	9
5. ADMINISTRATION ET DIRECTION DE CCA INTERNATIONAL.....	9
6. COMMISSARIAT AUX COMPTES.....	10
6.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	10
6.2 Commissaire aux comptes suppléant.....	10
7. DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES	10
Outre les pouvoirs généraux qui lui sont attribués par la loi et les statuts, le directoire de la Société dispose des nouvelles délégations suivantes qui lui ont été conférées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 24 mai 2017 :.....	
8. RISQUES APPARUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER RAPPORT ANNUEL	10
9. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT	11

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OFFRE

Le présent document est établi par CCA International, société anonyme à conseil de surveillance au capital de 1 472 054,40 euros, dont le siège social est situé 1 rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 254 809 (« **CCA International** » ou la « **Société** ») dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN : FR0000078339 – CCA – Reuters : KLCA.LN (les « **Actions** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée), dans le cadre du dépôt de l'offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** ») qui sera immédiatement suivie d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** », l'Offre Publique de Retrait et le Retrait Obligatoire étant définis ensemble comme l'« **Offre** ») initiée en application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, par Finapertel, société holding de droit français, majoritairement détenue par les fonds d'investissement gérés par LFPI Gestion (ci-après « **LFPI** ») à hauteur de 55,98% et par La Financière Patrimoniale d'Investissement à hauteur de 29,63%. Finapertel est une société par actions simplifiée au capital 4 440 809,00 euros, dont le siège social est situé 24-26 rue Ballu 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 499 920 635 (ci-après « **Finapertel** » ou l'« **Initiateur** »), aux termes de laquelle l'Initiateur propose de manière irrévocable aux actionnaires de CCA International d'acquérir, dans les conditions décrites dans la Note d'Information Conjointe, l'intégralité des Actions non détenues par l'Initiateur au prix unitaire de 6,25 euros par Action (ci-après le « **Prix de l'Offre** ») payable exclusivement en numéraire et augmenté le cas échéant, du complément de prix décrit dans la Note d'Information Conjointe.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur, le 16 juin 2017, par voie de cession de deux blocs hors marché, dans les conditions décrites dans la Note d'Information Conjointe, d'un total de 426 751 Actions auprès de RES PUBLICA et Monsieur Jean-Pierre SCOTTI (la « **Cession des Blocs** »). A la date de la Note d'Information Conjointe, l'Initiateur détient donc 7 193 515 Actions représentant 97,73 % du capital social et 98,55% des droits de vote réels et théoriques de la Société.

L'Offre vise la totalité des Actions non détenues par l'Initiateur (étant précisé qu'il n'y a pas d'Actions auto-détenues par la Société), soit à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information Conjointe, 166 757 Actions, représentant 2,27% du capital social et 1,45% des droits de vote réels et théoriques de la Société.

Il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les Actions, autres que celles détenues par Finapertel, qui n'auraient pas été apportées à l'Offre Publique de Retrait, seront transférées à Finapertel moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre de Retrait soit 6,25 euros par Action, nette de tous frais, augmentée le cas échéant, du complément de prix décrit dans la Note d'Information Conjointe.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Alantra Capital Markets (« **Alantra** »), en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, étant toutefois précisé que cette garantie ne s'applique pas au complément de prix éventuel décrit dans la Note d'Information Conjointe.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont décrits en détails dans la Note d'Information Conjointe qui a reçu le visa n° 17-328 de l'AMF le 4 juillet 2017. La Note d'Information Conjointe est disponible sur les sites Internet de CCA International (www.ccainternational.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et des exemplaires de la Note d'Information Conjointe peuvent également être obtenus gratuitement auprès de la Société et d'Alantra.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CCA INTERNATIONAL

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée), le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement publiée par la Société et figurant dans le rapport financier annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 mis à disposition du public le 28 avril 2017 (le « **Rapport Annuel** »).

Le Rapport Annuel est disponible en version électronique sur le site internet de la Société (<https://www.ccainternational.com/investisseurs/>) et peut être obtenu sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : 1 rue Jeanne d'Arc - 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel. Les faits nouveaux significatifs intervenus depuis la publication du Rapport Annuel sont présentés ci-après.

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le Rapport Annuel, le présent document et la Note d'Information Conjointe, et autre que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

3.1. Structure et répartition du capital

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 1 472 054,40 euros divisé en 7 360 272 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,20 euros chacune entièrement libérée, toutes de même catégorie.

Le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis ainsi que mentionnés dans la section 4 du présent document.

Depuis la date de publication du Rapport Annuel, la seule déclaration de franchissement de seuil reçue par la Société est celle en date du 24 mai 2017 faisant suite à la conclusion par Finapertel de deux contrats de cession d'Actions aux termes desquels Finapertel s'est engagée à acheter hors marché avant le 23 juin 2017 au plus tard, auprès de Res Publica et Monsieur Jean-Pierre Scotti respectivement 356 816 et 69 935 Actions (voir section 1.1.1 de la Note d'Information Conjointe pour plus d'informations).

Dans le cadre de cette déclaration, Finapertel déclarait avoir ainsi franchi à la hausse, par voie d'assimilation, le seuil de 95% du capital et des droits de vote de la Société.

3.2. Assemblée générale

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 24 mai 2017

(l'« **Assemblée** ») a approuvé l'ensemble des résolutions proposées telles qu'elles avaient été publiées dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO le 19 avril 2017 (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/balo/pdf/2017/0419/201704191701170.pdf>). Les principales résolutions adoptées par l'Assemblée sont reprises ci-après.

L'Assemblée a notamment approuvé les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les comptes consolidés du groupe CCA International pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, en vertu 1^{ère} et 3^{ème} résolutions adoptées par l'Assemblée.

L'Assemblée a par ailleurs décidé de :

- nommer Madame Christine GODEFROY en tant que membre du conseil de surveillance de la Société en remplacement de Monsieur Jérôme BALLADUR, démissionnaire, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en vertu de la 8^{ème} résolution (voir section 5 ci-après).
- renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de Messieurs Eric DADIAN, Olivier LANGE et de la société LFPI Gestion pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en vertu de la 9^{ème} résolution (voir section 5 ci-après).
- renouveler le mandat de Deloitte et Associés en tant que commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en vertu de la 10^{ème} résolution.

Il convient également de mentionner l'autorisation donnée au directoire aux fins d'opérer sur les Actions et le cas échéant d'annuler les Actions qui seraient auto-détenues, en vertu des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions (voir section 7 ci-après).

3.3. Communiqués de presse et financiers diffusés depuis la publication du Rapport Annuel

Les communiqués diffusés par la Société depuis la date de publication du Rapport Annuel sont les suivants :

- communiqué sur les résultats au titre de l'exercice 2016 publié le 7 avril 2017;
- avis de convocation de l'assemblée générale mixte publié au BALO le 19 avril 2017;
- mise à disposition du rapport financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 publié le 28 avril 2017;
- modalité de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 24 mai 2017 publié le 4 mai 2017;
- communiqué de presse annonçant l'acquisition par Finapertel d'un bloc hors marché publié le 24 mai 2017.

Ils sont reproduits ci-dessous et peuvent également être consultés sur le site internet de CCA International dans la rubrique "Investisseurs" : (www.ccainternational.com/investisseurs).

3.3.1 Communiqué sur les résultats au titre de l'exercice 2016 publié le 7 avril 2017

« Le Directoire de CCA International, groupe européen spécialisé dans l'externalisation de l'expérience client, a arrêté, le 5 avril 2017, les comptes consolidés du Groupe aux normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les procédures d'audit des comptes annuels ont été effectuées et le rapport d'audit relatif à leur certification est en cours d'émission par les commissaires aux comptes.

CCA International a réalisé au cours de l'exercice 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 146,7 M€, en croissance de 16% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent. Cette progression s'explique par la consolidation, sur l'ensemble de l'année 2016, des sociétés composant le Groupe DBF, acquis le 30 juin 2015. Sur une base de comparaison pro forma, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2016 s'inscrit en baisse de 3% par rapport au chiffre d'affaires consolidé pro forma de l'exercice 2015 (comme si l'acquisition du Groupe DBF était intervenue et consolidée au 1^{er} janvier 2015).

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2016 s'établit à 6 890 K€, contre un résultat opérationnel courant publié par CCA International pour l'exercice 2015 de 5 758 K€, et un résultat opérationnel courant pro forma de 6 948 K€ sur la même période. Après prise en compte des autres produits et charges non courants, le résultat opérationnel de l'exercice 2016 s'élève à 3 937 K€.

Le résultat net part du groupe s'est établi à 2 585 K€, contre un résultat net part du groupe publié par CCA International pour l'exercice 2015 de 2 422 K€, et un résultat net part du groupe pro forma de 3 024 K€ sur la même période.

En K€ - Normes IFRS	2016 consolidé	2015 consolidé	2015 (proforma)
Chiffre d'affaires	146 656	126 722	151 718
Résultat opérationnel courant	6 890	5 758	6 948
Autres produits et charges non courants	(2 953)	(2 771)	(2 853)
Résultat opérationnel	3 937	2 987	4 095
Résultat financier	(704)	(360)	(616)
Résultat avant impôt	3 233	2 627	3 479
Résultat net après impôt	2 795	2 408	2 998
Résultat net part du groupe	2 585	2 422	3 024
Capitaux propres	32 800	31 206	31 206
Endettement financier net	10 512	10 450	10 450

Pour rappel, CCA International a acquis le 30 juin 2015 100% du groupe Data Base Factory (DBF), qui est consolidé depuis cette date. La colonne 2015 pro forma est établie comme si l'acquisition était intervenue et consolidée depuis le 1^{er} janvier 2015. Ce compte de résultat pro forma 2015 n'a pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

Solidité de la structure financière du Groupe

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'établissent à 32,8 M€ au 31 décembre 2016, contre 31,2 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe présentait en fin d'année 2016 une situation de dette financière nette (ensemble des dettes financières net de la trésorerie disponible) de 10,5 M€, soit un niveau stable par rapport à celui constaté au 31 décembre 2015.

Perspectives pour 2017

Le nouvel ensemble constitué à la suite de l'intégration de Data Base Factory va permettre au Groupe de tirer parti de la triple complémentarité dans (i) les métiers adressés – Télévente et Service Clients –, (ii) la diversité de son portefeuille client et (iii) ses implantations internationales. Le dispositif offshore contribuera pleinement au dynamisme du Groupe, grâce à une forte implantation au Maroc et à une croissance soutenue dans l'Océan Indien (Ile Maurice et Madagascar). L'opération de reprise d'un centre interne en Allemagne, effective depuis le 1^{er} janvier 2017, permet l'implantation du Groupe sur la zone Germanique et viendra alimenter la croissance des opérations à l'international. »

3.3.2 Avis de convocation de l'assemblée générale mixte publié au BALO le 19 avril 2017

« Avis de réunion valant avis de convocation »

Les actionnaires de la société CCA International (la « **Société** ») sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), le 24 mai 2017 à 9 heures, au siège social de la Société sis 1, rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy les Moulineaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbations des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Quitus au Directoire ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-86 et suivant du Code de commerce ; Approbation de ce rapport et des conventions qui y sont mentionnées ;
- Consultation sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- Constatation de la démission de M Jérôme Balladur de son mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de Mme Christine Godefroy en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil de surveillance de LFPI Gestion et de Messieurs Eric Dadian et Olivier Lange ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Deloitte et Associés ;
- Renouvellement de l'autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions propres de la Société.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
- Pouvoirs pour les formalités. »

3.3.3 Mise à disposition du rapport financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 publié le 28 avril 2017

« CCA International, groupe européen spécialisé dans l'externalisation de l'expérience client, annonce avoir mis à la disposition du public et déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) son rapport financier annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Conformément à la Directive Transparence et au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), CCA International indique que les documents suivants sont intégrés dans le rapport financier annuel 2016 :

- Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel ;
- Rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016 ;
- Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2016 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux au 31 décembre 2016 ;
- Honoraires des Commissaires aux comptes

Le rapport financier annuel 2016 peut être consulté sur le site internet de la société à l'adresse www.ccainternational.com, rubrique Investisseurs, Documents financiers. »

3.3.4 Modalité de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 24 mai 2017 publié le 4 mai 2017

« Les actionnaires de CCA International, groupe européen spécialisé dans l'externalisation de l'expérience client, sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le :

24 mai 2017 - 09h00
au siège social de la société sis
1, rue Jeanne d'Arc,
92130 Issy les Moulineaux

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO n°47 du 19 avril 2017.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les documents peuvent être consultés sur le site internet de la société à l'adresse www.ccainternational.com, rubrique Investisseurs.»

3.3.5 Communiqué de presse annonçant l'acquisition par Finapertel d'un bloc hors marché publié le 24 mai 2017

« **Finapertel signe un accord ferme avec certains actionnaires en vue de l'acquisition de 5,8% du capital social et 5,39%¹ des droits de vote de CCA International et envisage de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire**

L'opération consiste en l'acquisition par Finapertel d'un bloc hors marché représentant 5,8% du capital social et 5,39% des droits de vote de la société CCA International auprès de certains actionnaires de la société (l'association Res Publica et Monsieur Jean-Pierre Scotti), à un prix de 6,25 € par action, soit un montant total de 2 667 193,75 €. A l'issue de cette acquisition, Finapertel détiendra 97,73% du capital social et 98,55% des droits de vote de CCA International.

Finapertel envisage de déposer une offre publique de retrait, suivie d'une procédure de retrait obligatoire, stipulée au même prix de 6,25 € par action, visant les actions CCA International restant en circulation, sous réserve des conclusions de l'expert indépendant en application de l'article 261-1 paragraphes I et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de l'avis de conformité de l'AMF sur le projet d'offre.

Le cabinet HAF Audit & Conseil, représenté par Olivier Grivillers, a été désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil de surveillance de CCA International.

L'ensemble de l'opération devrait être finalisé au cours du 3ème trimestre 2017.»

4. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE CCA INTERNATIONAL

4.1 Renseignements concernant CCA International

4.1.1 Forme juridique

CCA International est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 394 254 809.

4.1.2 Siège social

Le siège social de la Société est situé 1, rue Jeanne d'Arc – 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

4.1.3 Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- la fourniture de prestations de services dans le domaine du marketing, de la communication et de l'informatique et plus précisément, dans le domaine du centre d'appels :
 - audit et conseil,
 - mise en place de services (Service Client, Télémarcheting, Débordement, Télévente...), aussi bien en émission d'appels qu'en réception,
 - recrutement et formation de téléopérateurs,
 - et toutes prestations liées à l'organisation et à l'exploitation de centres d'appels,
- la participation et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles ou de groupements d'intérêt économique, d'apport, de fusion, d'association ou de toute autre manière, à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières,
- et d'une manière plus générale, toutes opérations civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou des objets similaires, connexes ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

4.1.4 Durée

La société a une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.5 Droits de vote

Conformément à l'article 10 des statuts :

- Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.
L'égalité de traitement sera appliquée à toutes les actions, qui composent ou composeront le capital social, en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou ces remboursements de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, pour le même montant libéré et non amorti, les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.
- Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande

expresse à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert de propriété par quelque moyen et quelques conditions que cela soit ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

- Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

4.1.6 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4.2 Informations relatives au capital social

4.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 1 472 054,40 euros, divisé en 7 360 272 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote au 16 juin 2017 (post réalisation de la Cession des Blocs) s'établit à 14 165 000.

La Société n'a pas émis d'autre titre de capital, ni aucun instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

4.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit à la date du présent document :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	% (1)	Nombre	% (*)
Finapertel	7 193 515	97,73%	13 960 279	98,55%
Autres actionnaires	166 757	2,27%	204 721	1,45%
Total général	7 360 272	100,00	14 165 000	100,00

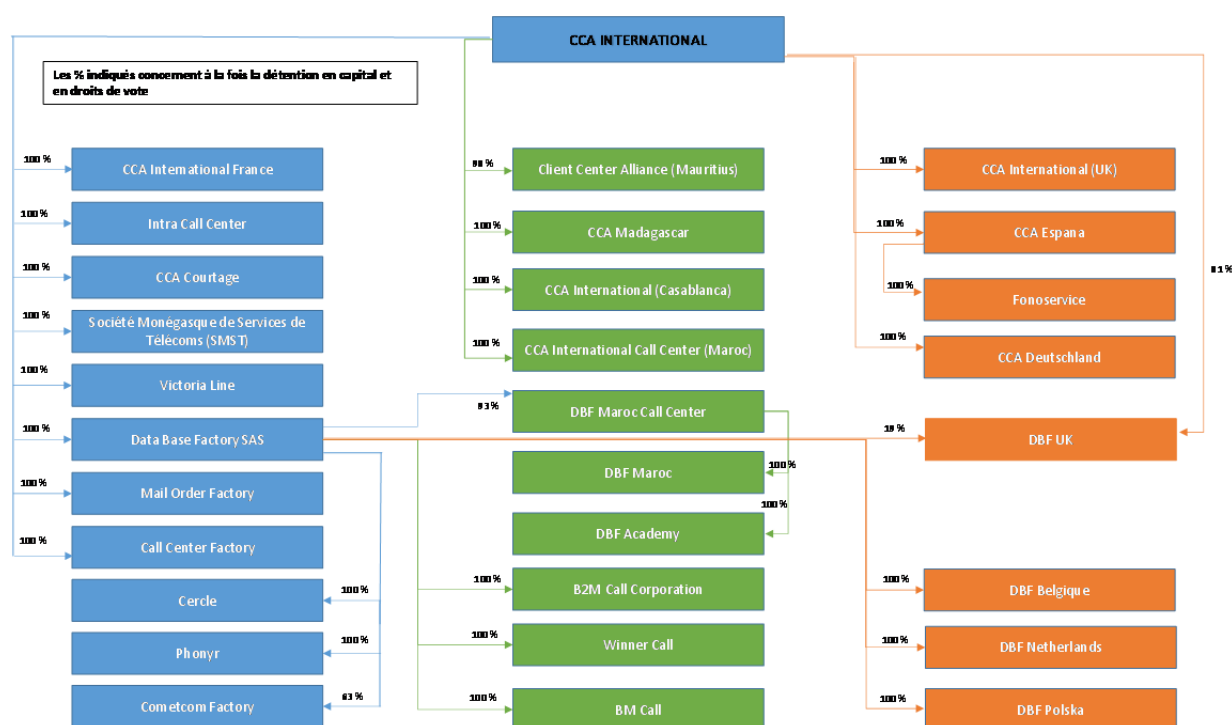
* Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (c'est-à-dire sur la base d'un capital de CCA International composé de 7 360 272 actions auxquelles sont attachés 14 165 000 droits de vote)

4.2.3 Participations directes et indirectes au capital de CCA International ayant fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil(s) ou d'une déclaration d'opération sur titres

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis ainsi qu'il est exposé à la section 4.2.2 ci-dessus.

En dehors de la déclaration effectuée par Finapertel décrite dans la section 3.1 ci-dessus et dans la Note d'Information Conjointe, la Société n'a pas reçu de déclaration de franchissement de seuils depuis la publication du Rapport Annuel.

4.2.4 Organigramme simplifié de la société à la date du présent document



5. ADMINISTRATION ET DIRECTION DE CCA INTERNATIONAL

A la date du présent document, le conseil de surveillance est composé des membres suivant:

- Monsieur Eric DADIAN, Président du conseil de surveillance
- Monsieur Olivier LANGE, Vice-président – membre du conseil de surveillance
- Madame Christine GODEFROY, membre du conseil de surveillance
- LFPI GESTION, membre du conseil de surveillance
- Monsieur Gilles ETRILLAUD, membre du conseil de surveillance

A la date du présent document, le directoire est composé des membres suivant :

- Monsieur Patrick DUBREIL, Président du directoire
- Monsieur Marc LABARRE, Directeur Général - membre du Directoire

- Monsieur Sébastien LITOU, membre du Directoire

L'Initiateur se réserve la possibilité à l'issue de l'Offre, de modifier la forme sociale de la Société en la transformant de société anonyme en société par actions simplifiée afin de simplifier les processus de décision opérationnelle. Toutefois, aucune décision n'a été prise à la date du présent document.

6. COMMISSARIAT AUX COMPTES

6.1 Commissaires aux comptes titulaires

Les commissaires aux comptes titulaires sont le cabinet MBV & Associés (nommé en 2012) ainsi que le cabinet Deloitte & Associés (nommé en 2011 et renouvelé par décision d'assemblée générale du 24 mai 2017).

6.2 Commissaire aux comptes suppléant

Le commissaire aux comptes suppléant du cabinet MBV & Associés est Monsieur Paul Evariste Vaillant (nommé en 2012).

Il n'y a pas de commissaire aux comptes suppléant pour le cabinet Deloitte & Associés.

7. DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Outre les pouvoirs généraux qui lui sont attribués par la loi et les statuts, le directoire de la Société dispose des nouvelles délégations suivantes qui lui ont été conférées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 24 mai 2017 :

<i>Nature de l'autorisation accordée</i>	<i>Montant maximal autorisé</i>	<i>Durée</i>
<i>Autorisation donnée au directoire à l'effet d'opérer sur les Actions pour un prix maximum d'achat de 20 euros (assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017 – 11^{ème} résolution)</i>	<i>Nombre maximum d'Actions pouvant être acquises : 10% du capital social de la Société Montant maximum des fonds pouvant être engagés au titre du rachat : 4 millions d'euros</i>	<i>18 mois à compter de l'assemblée générale</i>
<i>Autorisation donnée au directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation des Actions auto-détenues (assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017 – 12^{ème} résolution)</i>	<i>Nombre maximum d'Actions pouvant être annulées : 10% du capital social de la Société par période de 24 mois</i>	<i>18 mois à compter de l'assemblée générale</i>

8. RISQUES APPARUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER RAPPORT ANNUEL

Il n'y a pas de risque particulier à reporter depuis la publication du dernier Rapport Annuel.

9. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

« Nous attestons que le présent document, qui a été déposé le 4 juillet 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre Publique de Retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Finapertel et visant les actions de la société CCA International.

Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Issy-les-Moulineaux le 4 juillet 2017
Patrick Dubreil
Représentant de
CCA International